

**Vous rêvez d'être
votre patron et
de créer votre
entreprise?**

DEVENEZ

TRAVAILLEUR AUTONOME

Le Service aux entreprises de la Commission scolaire Marie-Victorin et Emploi-Québec vous offrent une aide concrète pour démarrer votre entreprise avec la mesure STA.

**Soutien
au travail
autonome**

→ **Aide financière**

→ **Accompagnement
pour l'élaboration
de votre plan
d'affaires**

→ **Soutien pour la
création de votre
entreprise**

À qui s'adresse cette mesure ?

- Aux prestataires de l'assurance-emploi;
- Aux prestataires d'aide financière de dernier recours;
- Aux personnes sans emploi et sans soutien public du revenu;
- Aux travailleuses ou aux travailleurs à statut précaire.

La mesure **Soutien au travail autonome (STA)** vous permettra de créer votre emploi!

Quels sont les critères d'admissibilité ?

- Rencontrer une agente ou un agent d'Emploi-Québec au centre local d'emploi;
- Avoir un projet d'affaires en voie de démarrage;
- Posséder une expérience ou des compétences en lien avec ce projet;
- Posséder une expérience et/ou une formation pertinente au projet.

Quelle est l'aide financière ?

- Prestations de revenu durant la période de participation;
- Des allocations supplémentaires peuvent être accordées à la mesure STA sous réserve de certaines conditions.

Ce programme vous intéresse ?

Information: 450 670-0730, poste 2145
www.csmv.qc.ca/sae